



Agissons

pour les **hirondelles** et les **martinets**



L'HIRONDELLE DE FENÊTRE

La plus citadine

Carte d'identité :

Poids : 16 – 25 g

Description : Dessus noir à reflets bleutés, blanc dessous, queue courte et tache blanche sur le croupion (entre la queue et le dos).

Présence en France : avril à septembre.

Ou niche-t-elle ? : elle construit son nid, presque entièrement fermé, à l'extérieur des bâtiments, au niveau des angles des fenêtres ou des avancées de toit. Le nid est constitué de boulettes de boue et de salive, sans brins d'herbe apparent.



L'HIRONDELLE RUSTIQUE

La plus rurale

Carte d'identité :

Poids : 18 – 20 g

Description : Dessus noir à reflets bleutés, gorge rouge et collier noir, ventre blanchâtre parfois teinté d'orange, longue queue fourchue avec filets.

Présence en France : mars à septembre.

Ou niche-t-elle ? : elle construit son nid en forme de coupe ouverte à l'intérieur des bâtiments (grange, étable, garage, préaux...), à l'aide de boue et de paille, des brins d'herbe pendent du nid.



Quels sont leurs points communs ?

1 - La migration : ce sont de grands voyageurs qui parcourent des distances considérables et franchissent le Sahara et la Méditerranée pour retrouver leurs sites de nidification.

Hirondelles rustiques : 4000 à 6000 km

Martinets noirs : 5000 à 9000 km

2 - Ils sont fidèles à leurs nids et y reviennent chaque année.

3 - Ce sont des insecticides très efficaces : ils consomment des fourmis volantes, moucheron, moustiques, pucerons... en grande quantité (7000 insectes par jour pour nourrir une couvée).

4 - Ils sont menacés par les mêmes causes : la disparition des zones humides et des prairies, les dérèglements climatiques, les modifications architecturales, les pesticides et la destruction des nids.

Ces oiseaux utilisent beaucoup de temps et d'énergie pour faire leur nid, après une migration épuisante, c'est pourquoi il faut les préserver : un nid d'hirondelle de fenêtre est constitué de 2000 boulettes de boue !

Les effectifs de ces espèces connaissent une forte régression :

- 33% pour les hirondelles de fenêtre
- 40% pour les martinets
- 41% pour les hirondelles rustiques (données STOC)

Pourtant ils sont intégralement protégés !

CE QUE DIT LA LOI

En France, les hirondelles et les martinets bénéficient d'un statut de protection totale. Il est interdit de porter atteinte aux individus (poussins et adultes) ainsi qu'aux nids qui ne peuvent être détruits sous peine de sanctions. Cette interdiction de détruire les nids est valable même quand les oiseaux ne sont pas présents en France.

LE MARTINET NOIR

Le plus aérien

Carte d'identité :

Poids : 38 – 45 g

Description : Entièrement brun foncé, presque noir hormis une tache claire au niveau du menton, longues ailes effilées en forme de faux, queue fourchue.

Présence en France : mi-avril à début août.

Ou niche-t-il ? : ce n'est pas un bâtisseur, il construit son nid dans les anfractuosités des bâtiments.



Agissons

pour les hironnelles et les martinets

COMMENT PEUT-ON LES AIDER ?

Prévoir les travaux de ravalement, isolation hors période de nidification (mars à septembre)
Mettre en place des aménagements favorables à la nidification

L'HIRONDELLE DE FENÊTRE

- Choisir des crépis à la surface grossière plutôt que des surfaces lisses ce qui facilite la fixation des nids sur les murs extérieurs
- Poser des nichoirs artificiels en respectant les conditions nécessaires.



- Attirer les hironnelles vers ces nichoirs en diffusant des chants d'appel.
- Placer des planchettes sous les nids pour protéger les murs des salissures engendrées par les fientes.



- Mettre à disposition des bacs à boue afin de faciliter la construction des nids.

L'HIRONDELLE RUSTIQUE

- Poser des nichoirs artificiels en respectant les conditions nécessaires.
- Aider à la fondation des nids : laisser les poutres rugueuses dans les bâtiments et proposer des promontoires de fixation (clous, grillage en forme de coupe) pour que la boue soit plus facile à coller.



- Mettre à disposition des bacs à boue régulièrement entretenus afin de faciliter la construction des nids.
- Laisser un libre accès aux bâtiments pendant la période de reproduction grâce à des ouvertures de 30 cm par 30 cm.

LE MARTINET NOIR

- Poser des nichoirs artificiels en respectant les conditions nécessaires.



- Attirer les martinets vers ces nichoirs en diffusant des chants d'appel.
- Conserver les ouvertures s'ouvrant sur une « chambre » à l'issue des travaux de réhabilitation (dessous de toit, cavités d'un mur en pierres...).

